

Metz, le 28 mars 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

EARL EOLE
Représentée par M. Benoît BICHLER
24, rue de Petit-Réderching
57720 HOTTVILLER

OBJET : Dossier de déclaration concernant la réalisation d'un
forage destiné à abreuver le bétail de l'EARL EOLE à HOTTVILLER

Courrier de non opposition

RÉF. : Enregistrement par téléprocédure sur Service-Public.fr

P.J. : 1 fiche récapitulative et descriptive du IOTA

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

• **Réalisation d'un forage destiné à abreuver le bétail de l'EARL EOLE à HOTTVILLER**

pour lequel un récépissé de déclaration a été délivré lors de l'enregistrement du dossier initial en téléprocédure sur Service-Public.fr le 12 février 2024, sous le n° DIOTA-240212-141953-003-017, puis un second récépissé le 25 mars 2024 lors du dépôt des documents modifiés, j'ai l'honneur de vous informer que **je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.**

Toutefois, comme indiqué dans le second récépissé visé ci-dessus, je vous rappelle que **les travaux ne pourront pas commencer avant le 25 mai 2024** correspondant au délai de deux mois à compter de la date de réception des compléments du dossier durant lequel il peut être fait une éventuelle opposition.

Le descriptif sommaire de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de 57720 HOTTVILLER où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau
L'adjointe



Astride ERMAN

Copie à : M. le Maire de la Commune de Hottviller pour affichage du récépissé de déclaration et du présent courrier